

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE
DU 20 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt janvier à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aufferville, régulièrement convoqué, se sont réunis à la salle Marianne, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ.

Présents : Bruno MOULIÉ, Adeline RUFFIGNAC, Thierry VALLERY, Gwenaëlle FASSEU, Christine BILLARD, Patrice GARNIER, Cédric HERRERA, Vincent MORISSEAU, Nathalie TOUZET, Gwenaëlle MORISSEAU, Kristiane COTTIN, Thierry BRIAND, Christian BONNICHON, Marina BONHOMME.

Absent excusé :
Benoît MARIÉ.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Kristiane COTTIN.

Le maire demande à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés l'ajout du point portant sur l'attribution d'un numéro de voirie.

1/APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022 :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022.

2/ LOGEMENT :

Le maire donne la parole à Nathalie Touzet, Thierry Briand et Thierry Vallery en charge du dossier.

Thierry Briand prend la parole, explique l'avancement du dossier et remercie les membres pour leur collaboration.

Nathalie Touzet expose au conseil municipal que le logement est enfin prêt à la location, qu'une annonce a été créée via l'application booking et que les réservations sont ouvertes à partir du 04 février 2023 au 03 septembre 2023.

Il est proposé la grille tarifaire suivante :

- Réservation en semaine pour 1 à 4 personnes : 102€/nuitée.
- Réservation en semaine pour 5 à 8 personnes : 120€/nuitée.

- Réservation week-end pour 1 à 4 personnes : 119€/nuitée.
- Réservation week-end pour 5 à 8 personnes : 140€/nuitée.

En cas de réservation pour 1 semaine, une remise s'applique de -30%.

Le conseil municipal est informé du projet de règlement intérieur, et il est précisé la création d'un lutin d'information, qui sera mis à la disposition des locataires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés de mettre le logement en location via le site booking, et approuve les tarifs et le règlement intérieur.

3/ NUMEROTATION DE VOIRIE

Après en avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'attribuer le numéro 3 rue des Fossés.

4/ COMMUNICATION

Le maire rappelle à l'assemblée :

- La cérémonie des vœux du maire le dimanche 29 janvier 2023 à 11h00 à la salle des 4 Saisons.

L'ordre du jour est épuisé à 22h15.

Bruno MOULIÉ

Maire d'Aufferville

